



Présentation de l'entreprise

Nom	Synaltis
Type d'établissement	Entreprise Adaptée
Direction	Marc de GARDELLE contact@synaltis.com
Organisme Gestionnaire	Adapei du Territoire de Belfort (Association Loi 1901) 6C rue du Rhône – 90 000 BELFORT Frédéric TOURNUT, Président Benoît MICHAUD, Directeur Générale
Adresse Synaltis	ZAC des Tourelles - 135 rue de la Basinière 90120 MORVILLARS
Téléphone	03 81 27 84 26
Site internet	www.synaltis.com
Date de création	1984
Nombre de salariés Synaltis	150

□ Les missions de Synaltis, entreprise sociale du milieu ordinaire

Synaltis est l'entreprise adaptée de l'Adapei du Territoire de Belfort : entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs en situation de handicap parmi ses effectifs. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi, souvent éloignées du marché du travail.

Les entreprises adaptées permettent à leurs salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités, afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. Les Entreprises Adaptées mettent en œuvre pour leurs salariés un accompagnement spécifique destiné à favoriser la réalisation de leur projet professionnel, la valorisation de leurs compétences et leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprise.

Synaltis est une entreprise engagée de 150 salariés qui propose des prestations de service à **l'industrie** (domaine du contrôle qualité et de la maintenance), prestations de **conditionnement, Facilities** et également du **Transport de Personnes**.

Synaltis a par exemple comme clients General Electric, Lisi Automotive, Flex N Gate et VMC-Rapala.

Les points forts de Synaltis sont la fiabilité de nos exécutions (ISO 9001 et personnes formées avec un faible turn-over) et une adaptation permanente aux besoins du client (soit prestation sur notre site ou site client).

La mission sociale de Synaltis est de développer une activité économique qui permette de proposer le plus d'emplois possibles à des personnes en situation de Handicap.

□ Les domaines d'activités de Synaltis



L'industrie :

L'activité historique de Synaltis est le contrôle qualité de pièces de sécurité pour le secteur automobile. L'entreprise doit garantir la qualité dans le flux logistique de ses clients, en respectant les délais de traitement dans un flux tendu. L'entreprise a contrôlé et trié environ 32 millions de pièces en 2019, avec une soixantaine de collaborateurs mobilisés sur cette activité. L'entreprise est certifiée ISO 9001 pour ses activités de contrôle de pièces.

Synaltis réalise également des prestations de maintenance de parc d'usinage pour le secteur de l'énergie : contrôle de la qualité des fluides de coupe et de refroidissement, consignation des centres d'usinage et mise en sécurité, remise en route des installations, etc.



La logistique / conditionnement :

Synaltis réalise des prestations de stockage, conditionnement et préparation de commandes. Pour assurer au mieux cette prestation, Synaltis utilise un logiciel ERP (Enterprise Resource Planning) de dernière génération. L'entreprise dispose à ce jour de 1 500 m² de stockage ainsi que 1 000 m² d'atelier de traitement des commandes.



Le transport de personnes :

Synaltis propose des prestations de service dans le transport de personnes en situation de handicap, essentiellement à destination des IME (Instituts Médico-éducatifs) et des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Cette prestation concerne aussi bien des Circuits collectifs que des transports à la demande.

Synaltis dispose de 30 chauffeurs pour réaliser cette prestation.



Le Facilities :

L'entreprise réalise des travaux de rénovation de locaux et de bureaux, ainsi que des travaux d'entretiens des bâtiments et infrastructures des sites industriels du Territoire de Belfort.

□ Certifications / Labels :



Synaltis est certifié ISO 9001 pour ses activités de sous-traitance automobile et de conditionnement.



L'entreprise est également reconnue comme entreprise solidaire d'utilité sociale via son agrément ESUS.

Lancement d'une nouvelle activité de retraitement des plastiques rigides usagés

□ Origine du Projet : un besoin de diversification nécessaire pour Synaltis

Avant la période du COVID, Synaltis réalisait plus de 40% de son Chiffre d'Affaire dans le secteur de la sous-traitance automobile, en mobilisant une cinquantaine de salariés sur cette activité.

En 2024, ce ne sont plus qu'une vingtaine de salariés qui sont positionnés sur ce secteur, une trentaine de poste ayant été supprimés suite à la forte baisse d'activité dans l'automobile.

Synaltis a eu recours au dispositif d'APLD (Activité Partielle de Longue Durée) afin de soutenir l'entreprise le temps de diversifier ses activités en se positionnant sur de nouveaux marchés.

□ La stratégie de diversification

Afin d'amoinrir sa dépendance vis-à-vis du secteur automobile, l'entreprise a engagé en 2021 une démarche de diversification de ses activités. La stratégie consistait à développer une activité :

- dans un secteur nécessitant une certaine intensité de main d'œuvre, accessible à des personnes en situation de handicap
- avec une production propre pour ne plus être uniquement lié à de la sous-traitance
- nécessitant un investissement process permettant d'acquérir un savoir-faire industriel
- non délocalisable et intégré dans une économie locale

L'activité identifiée est le retraitement des déchets plastiques rigides, car elle répond à tous les points précités et se place de plus dans un secteur d'enjeux écologiques et d'économie circulaire. Cette activité consiste à collecter des déchets plastiques rigides, et à les retraiter afin d'en faire de la matière première recyclée.

□ L'activité de retraitement des déchets plastiques rigides

Synaltis traite les déchets issus de 2 types de flux :

- **1^{er} flux : Les déchets plastiques rigides issus de la post-consommation**

Ces déchets concernent les objets plastiques rigides de consommation qui sont en fin de vie et qui sont déposés en déchèterie publique par les usagers. Cela concerne par exemple les salons de jardin, les jouets en plastiques, les sceaux et arrosoirs ... Ces objets étaient déposés jusqu'à présent en déchèterie dans la benne encombrant pour y être incinérés.

Synaltis a passé une convention mi-2024 avec le **Grand Belfort** afin de recycler ces objets : Le Grand Belfort a équipé à partir de mi-2024 ses 4 déchèteries publiques avec des bennes spécifiques 30 m³ pour que les usagers puissent désormais y déposer les objets plastiques rigides en fin de vie. Ces bennes sont ensuite déposées chez **Emmaüs** à Fesches-le-Châtel, partenaire de Synaltis pour cette activité. En effet, Emmaüs disposait déjà de toute l'infrastructure pour réaliser ces opérations de tri (convoyeur de tri, pont bascule, ...). Les opérateurs d'Emmaüs, après avoir été formés par Synaltis, trient tous les objets par type de polymères (Polypropylène, Polyéthylène, PVC, ...). Puis les plastiques triés sont compactés dans une presse et expédiés sur le site de Synaltis à Morvillars pour y être transformés : ils sont déchiquetés, déferrailés, broyés et dépoussiérés, puis mis en big bag sous forme de paillettes de 12 mm.

Le recyclage des plastiques rigides est incité par la réglementation française au travers des REP (Responsabilité Étendue des Producteurs) qui impose depuis 2022 aux metteurs sur le marché d'articles de Sport et Loisir, de Jouets ou bien encore de Bricolage et Jardin de contribuer à la mise en place de filières de recyclage.

Un contrôle qualité renforcé : Synaltis réalise des prélèvements dans chaque big-bag afin de passer la matière sous un scanner infra-rouge afin de vérifier que la matière est bien conforme à la nature de polymère attendu (PP, PE, PVC, ...).

- **2^{ème} flux : Les déchets plastiques rigides post-industriel :**

Ces déchets plastiques concernent les rebuts de production de pièces plastiques ou bien des fins de série, qui parfois nécessitent du démantèlement afin d'être recyclées (retrait des pièces de fixation métalliques sur des planches de bord par exemple). Ces opérations de démantèlement sont nécessaires pour que pièces soient recyclées en matière et non pas incinérées. C'est le cas de planche de bord ou bien de pare-chocs semi-finis.

Synaltis vise donc de récupérer ces rebuts de production auprès des industriels de la région et d'y réaliser des opérations de démantèlement afin de pouvoir les retraiter en matière première recyclée.

Le volume d'activité :

Synaltis vise de retraiter 2 200 tonnes de plastiques rigides par an d'ici 2 ans, ce qui correspond à une vingtaine d'emploi : trieurs, opérateurs de démantèlement, caristes, conducteur de ligne, agent qualité, ...

Cette matière première recyclée est ensuite vendue :

- à des entreprises qui fabriquent des objets à partir de matière première recyclée comme l'entreprise belfortaine **Purple Alternative Surface** qui fabrique des dalles de parking.
- à des professionnels de la plasturgie qui transforme la matière en billes par extrusion, pour ensuite être utilisé comme matière première dans les process d'injection plastique.

□ L'investissement industriel et foncier

Afin de produire de la matière première recyclée en paillettes, Synaltis a investi dans une ligne de déchiquetage / déferrailage / broyage / dépeussierage. Cette ligne installée en juillet 2024 permet de produire plus d'une tonne de paillettes plastiques par heure. Cet investissement conséquent pour l'entreprise a été rendu possible grâce à une subvention de l'Etat au travers d'un FATEA (Fonds d'Accompagnement à la Transformation des Entreprises Adaptées)

Cette ligne a été installés sur son site de Morvillars dans un nouveau bâtiment classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) qui a été réceptionné par Synaltis en mars 2024. Ce bâtiment d'une superficie de 2 000 m² comporte toutes les défenses contre l'incendie nécessaires pour ce type d'activités (par ex. détection de fumée par faisceaux laser).

Le bâtiment est également équipé de 600 m² de panneaux photovoltaïques qui permettent d'alimenter partiellement le site en énergie solaire, notamment la ligne de production de paillettes recyclées.

Ce projet foncier d'un montant de 2 500 000 € a été rendu possible grâce au soutien de la **Région Bourgogne – Franche-Comté** au travers d'une subvention à hauteur de 684 000 €.

□ Conclusion

Cette nouvelle activité permet de créer et de faire du maintien dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap. Cette activité au bénéfice de l'économie circulaire est non délocalisable, complètement intégrée dans un tissu économique local et contribue à recycler les déchets plastiques et ainsi diminuer les émissions de CO². Et elle met en œuvre des partenariats de différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire, collectivités locales et entreprises de la plasturgie.